



Vucherens, le 4 décembre 2025

Taxes 2026

Chaque année, dans le cadre de l'établissement du budget communal de l'année suivante, la Municipalité fait les ajustements nécessaires des taxes communales pour avoir un équilibrage des comptes (obligation légale). Ci-dessous un récapitulatif des principales taxes communales :

Distribution de l'eau	2025	2026
Consommation par m ³	CHF 2.50**	CHF 2.50**
Abonnement par unité locative	CHF 30.00**	CHF 30.00**
Location du compteur jusqu'à 32mm	CHF 20.00**	CHF 20.00**

**TVA de 2.6% appliquée en sus du montant indiqué

Evacuation et épuration des eaux	2025	2026
Entretien du réseau d'épuration (EU)		
- par personne majeure	CHF 150.00*	CHF 170.00*
- par équivalent hab. pour les entreprises (exploitation + nbre employés sédentaires)	CHF 130.00*	CHF 130.00*
- par pièce habitable pour les résidences secondaires	CHF 40.00*	CHF 40.00*
Entretien du réseau d'eaux claires (EC)		
- par personne majeure	CHF 40.00*	CHF 40.00*
- par équivalent hab. pour les entreprises (exploitation + nbre employés sédentaires)	CHF 40.00*	CHF 40.00*
- par pièce habitable pour les résidences secondaires	CHF 30.00*	CHF 30.00*

*TVA de 8.1% appliquée en sus du montant indiqué

Gestion des déchets	2025	2026
Forfait par personne majeure	CHF 90.00	CHF 90.00
Forfait par entreprise	CHF 180.00	CHF 180.00

Pour plus d'informations et de détails sur les taxes 2026 : www.vucherens.ch/reglement

Les décisions de la Municipalité relatives à la taxation peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la commission communale de recours dans les 30 jours dès la notification de la décision attaquée.

Jean-François Perroud

Syndic



Au nom de la Municipalité

Noémie Steiger

Secrétaire